

**Arrêté du 13 février 2017 portant cessation de fonction et nomination
(régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal d'instance d'Aubervilliers
NOR : JUSB1706574A**

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le garde des sceaux, ministre de la justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu la décision des chefs de cour de Paris en date du 3 février 2017, portant délégation au tribunal d'instance d'Aubervilliers ;

Vu l'arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 10 février 2017, portant délégation au tribunal d'instance d'Aubervilliers ;

ARRÊTE

Article 1

Mme Sandrine JANSON, adjointe administrative principale de 2ème classe, au tribunal d'instance de Saint-Ouen, déléguée par décision des chefs de cour de Paris en date du 3 février 2017 et par arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice en date du 10 février 2017, est nommée pour la période du 1^{er} mars au 31 août 2017, à titre exceptionnel, en qualité de régisseuse intérimaire au tribunal d'instance d'Aubervilliers.

Article 2

La directrice des services judiciaires est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par les chefs de la cour d'appel de Paris en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait le 13 février 2017.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
Par délégation la chef du bureau des carrières
et de la mobilité professionnelle,

Catherine BOUDON